



MENTHON-SAINT-BERNARD

CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17.12.2025

Conseillers en exercice : 19

Objet : CR du Conseil Municipal du 17
décembre 2025

Antoine de MENTHON, Maire	Présent	Yves MICHEL	Présent
Jérôme GRETZ, 1 ^{ère} adjoint	Présent	Martine PARIS	Présente
Anne HUDAULT, 2 ^{ème} adjointe	Présente	Laurence MICHEL	Présente
Patrice COUTIER, 3 ^{ème} adjoint	Pouvoir à J. Gretz	Corinne PHEULPIN	Pouvoir à L. Amedeo
Morgane BAUMGARTNER, 4 ^{ème} adjointe	Présente	Odile VEYRAT de LACHENAL	Pouvoir à G. Arragain
Michel FORESTIER, 5 ^{ème} adjoint	Présent	Simona CHANAL	Pouvoir à A. Hudault
Guy ARRAGAIN, conseiller délégué	Présent	Laura AMEDEO	Présente
Dominique BRIONE-BULAND	Pouvoir à M. Baumgartner	Ludovic FAVRE	Pouvoir à P. Berger
Robert (Bob) PERILLAT	Présent	Guillaume MAUREL	Excusé
Patrick BERGER	Présent		

Secrétaire de séance : Anne HUDAULT

Ordre du jour :

- 1-Lecture et approbation du PV de la séance du 08 décembre 2025
- 2-Création d'une tombola par l'Association les Amis du Château de Menthon

1-Lecture et approbation du PV du CM du 08 décembre 2025

Le Conseil Municipal, **après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**
-d'approuver le PV du conseil municipal du 08 décembre 2025.

2-Création d'une tombola par l'Association les Amis du Château de Menthon

Une demande de création de tombola a été réceptionnée en mairie le 13 novembre 2025 avec une volonté d'émission de loterie dépassant les 30 000 euros et un tirage au sort prévu au siège de l'association le 25 décembre 2025.

Au titre de l'article D322-2 DU Code de la sécurité intérieure, lorsque le capital d'émission de la loterie dépasse 30 000 euros, le Maire statue après avis du Directeur départemental ou régional des finances publiques. Le Maire a donc consulté la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie, pôle état et expertise fiscale le 17 novembre 2025.

L'examen du dossier de l'Association des amis du château de Menthon a recueilli un **avis favorable** de la DDFIP, en date du 04 décembre 2025, avec l'invitation de limiter le capital d'émission à 150 000 euros, conformément aux recommandations émises par la doctrine administrative (BOFIP-GCP-25-002).

Dans la mesure où cette organisation de tombola concerne le château de Menthon, avec lequel **M. le Maire** a un lien de parenté, ce dernier **quitte la séance** et le premier adjoint, Jérôme GRETZ, prend la présidence de la séance et rappelle l'historique et les motifs de la démarche.

L'objectif de l'association en organisant la tombola, dont le tirage au sort aura lieu prochainement, au siège de l'association, est de financer des travaux d'amélioration des conditions d'accueil et de sécurité du public et éventuellement des travaux de restauration ou de conservation du château.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, avec

-un vote contre, Yves MICHEL

-deux abstentions, Anne HUDAULT, avec le pouvoir de Simona CHANAL

-de valider la tombola organisée par l'Association des amis du château de Menthon, dont le tirage au sort aura lieu prochainement, au siège de l'association, et dont l'objectif est de lever un capital d'émission de 150 000 euros afin de financer de travaux d'amélioration des conditions d'accueil et de sécurité public et éventuellement de travaux de restauration ou de conservation du château.

- de nommer Jérôme GRETZ, conseiller municipal, en tant que représentant du Conseil Municipal pour la signature de l'arrêté municipal d'autorisation d'organisation de la tombola.